



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

6065/87 (Presse 58)

1157th Council meeting

- Agriculture -

Luxembourg, 27, 28 and 29 April 1987

President: Mr Paul de KEERSMAEKER  
State Secretary for European Affairs  
and Agriculture  
of the Kingdom of Belgium

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European Affairs and Agriculture

Denmark:

Ms Britta SCHALL HOLBERG Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE Federal Minister for Food, Agriculture and Forestry

Mr Walter FLORIAN State Secretary, Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry

Mr Walter KITTEL State Secretary Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Yiannis POTTAKIS Minister for Agriculture

Spain:

Mr Carlos ROMERO HERRERA Minister for Agriculture, Fisheries and Food

France:

Mr François GUILLAUME Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Michael O'KENNEDY Minister for Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH Minister for Agriculture and Viticulture

Mr René STEICHEN State Secretary, Ministry of Agriculture and Viticulture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

Portugal:

Mr Alvaro BARRETO

Minister for Agriculture,  
Fisheries and Food

United Kingdom

Mr Michael JOPLIN

Minister for Agriculture,  
Fisheries and Food

°

°

°

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESEN

Vice President

AGRICULTURAL PRICES AND RELATED MEASURES (1987/1988)

The Council's discussions on the fixing of agricultural prices and on certain related measures for the 1987-1988 marketing year continued, entering into the negotiating phase proper.

From bilateral meetings, where the delegations were able to voice their main reactions to the Commission proposals, it appeared that the crucial problems lay in four sectors:

- cereals
- vegetable oils and fats
- fresh fruit and vegetables
- agri-monetary arrangements.

The Council therefore devoted its proceedings to these four issues, bearing in mind that this was not an exhaustive list of the questions which delegations had raised and which for some among them represented major aspects.

Winding up its discussions, the Council agreed to continue the negotiations on this subject at its next meeting on 18 and 19 May 1987 on the basis of guidelines to be submitted by the Presidency.

o

o . o

The Council was unable to act on the Commission proposals regarding cauliflowers and dried fodder, the marketing year for which ends on 30 April 1987, as the European Parliament's Opinion had not been received.

Consequently the Commission stated that for cauliflowers and dried fodder it would take the interim protective measures that were essential for ensuring continuity in the operation of the market organization.

---

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other decisions on agriculture

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation amending Regulation (EEC) No 1417/78 on the aid system for dried fodder.

Fisheries policy

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulations:

- on the conclusion of the Agreement amending for the second time the Agreement between the European Economic Community and the Government of the Republic of Guinea-Bissau on fishing off the coast of Guinea-Bissau;
- allocating additional catch quotas among Member States for vessels fishing in Swedish waters.

The Council also adopted, in the official languages of the Communities, the Decision on the conclusion of an Agreement in the form of an exchange of letters concerning the provisional application of the Agreement between the European Economic Community and the Republic of Seychelles on fishing off Seychelles.

Convention with EFTA on the single document

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Decision concluding a Convention between the European Economic Community, the Republic of Austria, the Republic of Finland, the Republic of Iceland, the Kingdom of Norway, the Kingdom of Sweden and the Swiss Confederation on the simplification of formalities in trade in goods.

This Convention follows on from the Joint Declaration made in Luxembourg on 9 April 1984, in which the Ministers of the Member States of the Community, and of the EFTA countries and the Commission expressed their political will to extend co-operation between the Community and the EFTA countries by creating "a dynamic European economic space of benefit to their countries". By providing for the use of a single administrative document for all export, import and transit operations as from 1 January 1988, the Convention should lead to simplification of the formalities involved in trade in goods. The Convention is due to be signed at the EFTA Ministerial meeting in Interlaken on 20 May 1987. The instruments of ratification should then be deposited with the General Secretariat of the Council of the European Communities by 1 November 1987 in order to enable the Convention to be applied from 1 January 1988.

---

Bruxelles, le 24 avril 1987.

NOTE BIO (87) 102 AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

433

#### PREPARATION DU CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

Nous nous sommes référés à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil "Agriculture" qui se tiendra à Luxembourg à partir du 27 jusqu'au 29 avril inclus et qui sera entièrement consacrée au paquet "Prix 87/88".

Il a été convenu qu'au cours de la première journée à Luxembourg, des contacts bilatéraux se tiendront qui permettront d'inventorier les principales difficultés précisées par les différentes délégations. Sur cette base, les négociations se poursuivront à partir de mardi matin dans le cadre de la session même du Conseil qui pourrait bien se poursuivre jusqu'à mercredi soir.

Il s'agit du deuxième round de négociations, les Ministres ayant parcouru, au cours d'une session précédente, en termes assez globaux l'ensemble du terrain.

Il est certainement prématuré de préjuger pour l'instant l'issue de cette session, mais sur la base des travaux préparatoires effectués jusqu'ici, y compris ceux au niveau du CSA, il n'est pas probable que des conclusions finales puissent déjà être atteintes la semaine prochaine. En effet, une grande série de réserves ont été notées vis-à-vis des différentes propositions en cause et il s'est dégagé que les difficultés majeures se situent en relation avec les dossiers suivants :

- Céréales
- Secteur des huiles et matières grasses
- Questions agri-monétaires.

#### Céréales

L'ensemble des propositions concernant ce secteur (modulation du niveau des prix en fonction des qualités, limitation de la durée d'intervention, l'accentuation de la politique de qualité, maintien de la politique de coresponsabilité) et qui se traduit en termes nets et en monnaie nationale pour certaines catégories de céréales par des baisses de prix d'au moins 10 %, rencontre l'opposition de plusieurs délégations et notamment de la délégation allemande.

La Commission pouvant, le cas échéant, accepter certaines modifications par rapport aux propositions initiales, il n'y a pas doute qu'elle ne peut pas dévier de l'approche déjà choisie dans le cadre des décisions "Prix 86/87" et qui vise à combiner les 4 éléments de la politique de prix et de marché décrits ci-dessus.



## Secteur des huiles et matières grasses

Les propositions concernant ce secteur constitueront sans doute un des obstacles majeurs pour atteindre un consensus au niveau du Conseil sur l'ensemble du paquet.

L'essentiel de la proposition de la Commission visant une adaptation de l'acquis communautaire pour le secteur en question, porte sur deux volets à savoir une discipline accrue en ce qui concerne le niveau de la production (introduction et amplification d'un seuil de garantie) accompagnée de l'instauration d'un "mécanisme de stabilisation", ce dernier se traduisant sur la base du niveau des prix actuels par un prélèvement à imposer sur toutes les huiles et matières grasses d'origine végétales et marines en provenance des pays tiers mais également produites dans la Communauté.

En ce qui concerne le premier volet, la plupart des pays méditerranéens s'opposent à l'approche préconisée par la Commission qu'ils considèrent trop rigide. D'autre part, d'autres délégations (RU, RFA, DK, PB et Portugal) estiment non justifiée l'instauration du mécanisme de stabilisation, notamment vu les répercussions d'un tel mécanisme sur le plan externe.

Face à cette situation, il n'est nullement clair comment aboutir à des conclusions positives en la matière, mais la Commission a mis en évidence qu'il ne peut pas être question de n'accepter qu'une partie de la proposition et d'écarter le deuxième volet.

## Problèmes agri-monétaires

Cette partie du paquet risque également de compromettre de manière substantielle les possibilités d'un accord unanime au niveau du Conseil vis-à-vis de l'ensemble du paquet en question notamment la délégation allemande maintient des réserves de fond vis-à-vis des différentes propositions soumises, à savoir :

- le démantèlement des MCM positifs restants
- l'introduction d'un maximum pour les franchises de 10 points
- l'adaptation du système de "switch-over" de 1984, de sorte que de nouveaux MCM négatifs éventuellement créés devraient être contrecarrés par une diminution des prix en Ecus
- l'abolition, à partir de 1992, du système des taux verts et des MCM.

Pour l'instant, il semble extrêmement difficile de trouver une solution de compromis en la matière, mais il est aussi évident que les vraies négociations ne viennent que de commencer, ce qui pourrait signifier que les délégations pourraient montrer, à un stade ultérieur, une certaine flexibilité afin de trouver une solution politique convenable.

## Autres points

Il n'est pas exclu que M. Andriessen profitera de cette session pour présenter l'ensemble des propositions de la Commission visant des aides aux revenus agricoles, ces propositions ayant été présentées à la presse le 14 avril 1987 (voir note P-21).

Bien que ce dernier paquet soit destiné à faciliter la poursuite de la politique de prix restrictive, il n'est pas de l'intention de la Commission d'établir un lien formel entre ce dernier paquet et l'ensemble des propositions "Prix 87/88" décrites ci-dessus.

Amitiés, 

PRIERE DE FAIRE LA DIFFUSION HABITUELLE AU DEPART DE BRUXELLES

Bruxelles, le 28 avril 1987

NOTE BIO (87) 102 (suite 1) aux BUREAUX NA TIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Por te-Parole

---

#### CONSEIL AGRICOLE

En parfaite conformité avec les prévisions pour cette session, la journée de lundi a été consacrée entièrement à des contacts bilatéraux , pour permettre à la Présidence et à la Commission d'identifier les principaux arguments avancés par les différentes délégations vis-à-vis de l'ensemble du paquet.

Sans qu'un rapport détaillé puisse être donné sur les différentes positions prises, on peut constater que, pour l'instant, très peu de progrès ont été constatés par rapport à la situation telle qu'elle se présentait lors de la session précédente.

Le volet agri-monnaire reste l'obstacle principal , pour lequel la délégation allemande maintient des réserves de fond vis-à-vis de l'ensemble des propositions en question, tandis que par contre, plusieurs autres délégations et notamment la délégation française insistent sur l'adoption intégrale de ces mêmes propositions.

Aussi, les propositions en matière du secteur des céréales, provoquent des réactions négatives de plusieurs délégations, de sorte qu'il est douteux, pour l'instant, si l'approche restrictive, notamment sur le plan de l'intervention, pourra être poursuivie.

Les Ministres reprennent ce matin leurs délibérations en session plénière après avoir écouté d'abord la Présidence ainsi que la Commission en ce qui concerne leur appréciation de la situation telle qu'elle se présente actuellement.

L'état des travaux tel qu'il se présente maintenant ne rend pas très probable la soumission, aujourd'hui déjà, par la Présidence, d'un premier document ayant pour but de faire avancer les discussions, à titre d'un premier "plan de compromis".

Amitiés,  
Nico Wegter.

Bruxelles, le 29 avril 1987

NOTE BIO (87) 102 (suite 2) aux BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

### CONSEIL AGRICOLE

La journée de mardi a permis aux Ministres de lancer un débat assez détaillé en ce qui concerne les principaux thèmes en litige en relation avec l'ensemble du paquet "Prix 87/88". La session a été ouverte le matin par un exposé introductif de la Présidence dans lequel elle a identifié les 4 chapitres principaux autour desquels les Ministres devraient concentrer leurs interventions. En effet, il a distingué les thèmes suivants :

1. Le secteur des céréales
2. Les modifications dans le secteur des huiles et matières grasses
3. Les propositions pour le secteur des fruits et légumes
4. Les problèmes agri-monétaires.

M. De Keersmaeker a indiqué aux Ministres qu'ils devaient préciser leur position vis-à-vis de ces thèmes dans l'espoir de pouvoir ainsi trouver des éléments permettant la recherche d'une solution globale en la matière.

Il a fait valoir qu'il veut prolonger le débat aussi longtemps que nécessaire pour au moins entrer dans la phase des négociations réelles pour l'ensemble du paquet en question. C'est pourquoi il a fait part de son intention de se réunir, si nécessaire, encore jusqu'à mercredi soir.

Maintenant, après cette journée d'inventarisation des problèmes, il faut constater qu'il y a très peu d'éléments qui peuvent justifier le scénario assez optimiste de la Présidence tel que décrit ci-dessus. En effet, pour les principaux problèmes énumérés ci-dessus, les positions des délégations n'ont guère été modifiées : au contraire, les réserves de fond déjà connues ont généralement été confirmées.

En ce qui concerne le secteur des céréales, une majorité des délégations s'opposent à l'approche réformatrice de la Commission, cette dernière ayant plaidé en faveur de la poursuite de la voie déjà choisie pour la campagne 86/87 visant la combinaison des 4 éléments ayant comme objectif une meilleure maîtrise de la production (politique de prix restrictive, coresponsabilité des producteurs, limitation de la durée de l'intervention et l'accentuation de la politique qualitative). En effet, cette même majorité estime que l'approche préconisée par la Commission est trop rigide, de sorte que ces délégations préconisent plutôt une politique réformatrice beaucoup plus modérée, ce qui se traduit notamment par le maintien des modalités d'intervention actuellement appliquées.

M. Andriessen a mis en évidence qu'une telle approche ne suffira pas à faire face aux contraintes de marché et financières qui caractérisent le secteur en question et il a ajouté que la non-adoption des propositions en ce qui concerne les modalités de l'intervention nécessitera automatiquement une politique de prix beaucoup plus rigide que celle actuellement proposée par la Commission.

./.

En ce qui concerne le secteur des huiles et matières grasses, les positions déjà enregistrées à l'occasion des discussions précédentes ont été confirmées : 5 délégations (B, FR, Ir, It, Lux) ont un préjugé favorable vis-à-vis du mécanisme de stabilisation proposé tandis que d'autre part, au moins trois délégations (RU, RFA, PB) s'y opposent notamment vu les répercussions négatives à craindre sur le plan externe comme suite à l'application du même mécanisme. En outre, les délégations hellénique et espagnole se demandent s'il n'y a pas lieu d'exclure l'huile d'olive de cet instrument tandis que le Portugal estime nécessaire que les recettes du mécanisme soient affectées à l'ensemble de la PAC plutôt qu'au seul secteur des matières grasses. Le Danemark estime que les huiles d'origine marines devraient être exclues du mécanisme proposé.

M. Andriessen, en termes extrêmement clairs, a précisé que la Commission reste d'avis qu'il ne peut pas être question de modifier l'essentiel de la proposition en question et notamment le fait que cette proposition couvre deux volets qui sont intimement liés, à savoir :

1. Une série de mesures ayant comme but une meilleure maîtrise de la production, par le biais de l'application des seuils de garantie pour les principaux produits.
2. L'instauration du mécanisme de stabilisation, c'est-à-dire l'imposition d'un prélèvement pour tous les produits de l'huile et des matières grasses d'origine végétale et marine produits dans la Communauté et importés. Le Vice-Président a ajouté que, faute de l'adoption de l'ensemble de cette proposition par le Conseil, des solutions alternatives doivent être choisies notamment pour pouvoir faire face aux difficultés financières qui caractérisent le même secteur.

En ce qui concerne les fruits et légumes, les délégations représentant les pays méditerranéens, et notamment la délégation italienne, s'opposent à la proposition de la Commission d'instaurer un seuil de garantie pour les tomates. En effet, la Commission propose un chiffre de 390.000 tonnes au-delà duquel une réduction des prix de base et d'achat serait applicable l'année suivante, de 1 % par tranche de 10.000 tonnes de dépassement avec un maximum de réduction de 20 %. Certaines autres délégations (B, UK, PB) estiment que le niveau du seuil proposé est trop élevé, ces délégations préconisant plutôt un chiffre de l'ordre de 150.000 tonnes.

En ce qui concerne les problèmes agri-monnaïres, certainement le domaine le plus délicat sur le plan politique, économique et technique, les positions n'ont guère évolué par rapport à la situation déjà connue. Des réserves de fond subsistent de la part de plusieurs délégations vis-à-vis de certains éléments réformateurs proposés par la Commission (l'instauration d'une franchise plus élevée, adaptation des coefficients monétaires, etc.) mais l'obstacle principal pour lequel une solution semble être très loin, constitue la proposition de la Commission de démanteler dès maintenant les MCM positifs restants, ce qui se traduirait par une diminution de prix en monnaie nationale pour la RFA et les Pays-Bas.

Contrairement à la position du Ministre néerlandais M. Bracks, qui peut accepter la dernière proposition, le Ministre allemand, M. Kiechle a fait savoir qu'il "s'opposera par tous les moyens légaux à sa disposition" à l'adoption de cette proposition par le Conseil. Ceci signifie donc que la Délégation allemande n'accepterait même pas une décision en la matière par le biais d'un vote majoritaire, ce qui implique qu'elle évoquerait le cas échéant, "le Compromis de Luxembourg" pour rendre impossible une décision en bonne et due forme au niveau du Conseil.

La session reprendra ce matin à 10 heures et il est très probable que la Présidence en profitera pour faire état de la situation telle qu'elle se présente dès maintenant et identifier oralement certains éléments qui se dégagent sur la base du débat d'hier et qui pourraient être considérés comme pierre d'angle pour une solution de compromis à établir dans un stade ultérieur.

Il ne faut donc pas prévoir qu'un document écrit, de la part de la Présidence, soit présenté aujourd'hui, ce qui signifie que les Ministres quitteront très probablement, dans le courant de l'après-midi, Luxembourg, pour se réunir à nouveau à partir du 18 mai à Bruxelles pour poursuivre les négociations.

Amitiés,  
Nico WEGTER.

Bruxelles, le 29 avril 1987.

NOTE BIO (87) 102 (suite 3 et fin) aux BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

---

#### CONSEIL AGRICOLE

Comme déjà indiqué ce matin, cette session a été conclue sans que des résultats tangibles aient pu être enregistrés. En effet, les Ministres se sont séparés vers 12h pour se réunir de nouveau à partir du 18 mai prochain à Bruxelles pour un nouveau round de négociations qui, d'après la Présidence, devrait être décisif.

C'est pourquoi il a invité les Ministres de prendre des dispositions leur permettant de participer à une réunion qui pourrait se prolonger plusieurs jours à partir du 18 mai. Il n'est même pas exclu, le cas échéant, qu'une session supplémentaire sera prévue pour la semaine suivante afin d'assurer que des conclusions définitives sur l'ensemble du paquet soient définies avant la fin du mois de mai prochain.

La Présidence a fait part de son intention de soumettre pour la prochaine session un document comportant un certain nombre d'éléments sur la base desquels la recherche d'un compromis global pourrait être facilitée. Ce document se référera notamment aux 4 grands thèmes déjà décrits dans la note bio 102 (suite 2) mais il est bien entendu qu'il existe d'autres sujets pour lesquels des réserves de la part de certaines délégations subsistent, par exemple dans les secteurs du vin, du sucre et du tabac.

Après avoir noté cette procédure, les Ministres ont donc conclu cette réunion, après avoir encore entendu un plaidoyer du Ministre français, M. Guillaume, soutenu par le Ministre allemand, en faveur d'une prolongation de la durée de suspension des cas devant la Cour concernant l'interdiction de la commercialisation des produits de substitution laitiers en France et en République fédérale d'Allemagne. M. Guillaume a précisé que le Gouvernement français a demandé une prolongation jusqu'au 15 juillet et M. Andriessen a fait savoir que, de son côté, la Commission ne manquerait pas de soutenir la demande française, en précisant toutefois qu'il ne pouvait préjuger la position de la Cour qui est seule compétente en la matière.

Il a été pris acte que la Présidence a invité les Ministres à se réunir les 1er et 2 juin pour une session informelle à Genva à l'occasion de laquelle les thèmes concernant la relation entre le soutien à l'agriculture par les mécanismes classiques (politique de prix, de marché et politique structurelle) d'une part, et les aides directes aux revenus d'autre part, seraient abordés.

Amitiés,  
Nico WEGTER..